

Ecole municipale des sports

Vous cherchez une activité physique et sportive pour votre enfant âgé entre 6 et 10 ans, dans un esprit de découverte et sans contrainte de compétition ? Explorer différents sports, découvrir la Haute-Savoie, pensez à l'École Municipale des Sports (E.M.S) qui propose une trentaine de disciplines, chaque mercredi, mais aussi pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël) !

Les contenus pédagogiques mis en place par les éducateurs sportifs expérimentés contribuent au développement des habilités motrices des plus petits et permettent aux plus grands d'acquérir les bases spécifiques de différentes activités, en vue de choisir un sport.





Pré-inscription à l'Ecole municipale des sports le mardi 26 mars 2024 dès 7h, en ligne, sur votre [Espace citoyen](#) , pour les enfants annemassiens nés entre 2013 et 2017.



<https://www.annemasse.fr/demarches/particulier/extra-scolaire/ecole-municipale-des-sports>

Une activité n'est plus proposée dès lors que le groupe est complet.

Le service des sports confirmera par mail les inscriptions une fois toutes les demandes traitées.

Informations avant de commencer la démarche en ligne :

1. L'enfant doit impérativement être né entre 2011 et 2015 et résider prioritairement à Annemasse. Les inscriptions hors commune sont traitées dans un deuxième temps si les groupes ne sont pas complets.
2. L'inscription se fait à la semaine.
3. Le matériel sportif est mis à disposition par le service des sports ou les partenaires de la Ville. Il doit être restitué à la fin de chaque séance.
4. Un remboursement peut être accordé uniquement sur présentation d'un certificat médical pour absence maladie ou hospitalisation. Les rendez-vous médicaux ne donnent pas lieu à un décompte sur la facture. Ce certificat est à envoyer à service.sports@annemasse.fr sous 24 h. Le service des sports ne relance pas les parents pour l'obtenir.
5. Chaque parent doit signaler obligatoirement les difficultés médicales ou récentes (fracture, opération, allergie...) rencontrées par leur enfant pour en tenir compte pendant les activités. S'il existe/existera un protocole d'accueil individualisé (PAI), merci de le signaler à service.sports@annemasse.fr
6. Si le calcul de votre quotient familial pour l'année scolaire 2023/2024 n'a pas déjà été effectué par le service Régie Unique (=facturation) ou le service Education, merci de vous rapprocher du service régie unique avec vos documents sans quoi votre tarif journalier est au maximum. Le service des sports n'est pas habilité à le calculer.
7. Toutes les factures municipales doivent avoir été impérativement soldées.
8. Toute inscription au service des sports est ferme.
9. Le paiement des factures s'effectuent les après-midi au service « régie unique » ou sur l'espace citoyen

Pour toute difficulté, merci de poser vos questions à l'adresse mail suivante en précisant le nom et prénom de votre enfant : service.sports@annemasse.fr

Programme

Semaine 1 : du 15 au 19 avril 2024

Enfants nés en 2013-2014-2015-2016-2017 :

- › Multisports et plein air (VTT, roller, randonnée, jeux de raquettes, accrobranche) 9h-17h
- › Rdv au gymnase Camille Claudel (55 rue de Romagny) à 8h45

Semaine 2 : du 22 au 26 avril 2024

Enfants nés en 2013-2014 :

<https://www.annemasse.fr/demarches/particulier/extra-scolaire/ecole-municipale-des-sports>

- > Activités de montagne et de gymnase (escalade, parkour, accrobranche, orientation) 9h-17h
- > Rdv à la Maison des sports (14 avenue Henri Barbusse) à 8h45



MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h